

CONSEIL FÉDÉRAL
Délégation aux Affaires étrangères
Procès-verbal de la séance du 19 novembre 1918¹

1. Conférence de la paix. Il est décidé d'adresser aux grandes puissances de l'Entente une note demandant à prendre part aux conférences de la paix, sans attendre l'opinion des autres neutres. Cette note sera soumise au Conseil fédéral.
2. Lieu de la Conférence. Il est décidé que, puisque la Suisse paraît exclue pour le moment, il faut agir en faveur de Genève comme lieu de conférence pour les conférences de détail, qui auront lieu plus tard.
3. Question d'une coopération avec les autres neutres. Décidé de soumettre au Conseil fédéral les conclusions de Territet. On verra après ce qu'il y a lieu de faire. Les conclusions de Territet vont bien plus loin que les propositions suédoises.
4. Décidé de préparer un mémoire sur la Neutralité suisse dans la Société des Nations².
5. Neutralité de la Savoie. Un mémoire secret français conclut à sa suppression³. Il est décidé de soumettre au Colonel Sprecher le mémoire de M. Cramer et de ne rien faire, de ne pas étudier quelles compensations nous pourrions désirer, d'attendre des propositions.⁴
6. Frontières. Il est décidé de ne rien demander du tout. M. Ador parle de la frontière à Bâle et M. Calonder du Val di Lie. On estime assez peu utile de parler à M. de Sprecher, les frontières militaires ayant fait leur temps. Il faudra insister pour la frontière au milieu du lac de Constance.
7. Navigation fluviale. Le Département de l'Intérieur a institué une commission, pour étudier les conclusions de M. Huber. Cela va se faire incessamment.
8. Concession de ports de mer. Cela s'étudiera en même temps.
9. Pavillon Suisse sur mer. Il existe des études de M. Huber et de M. Jenne (de

1. *Etaient présents: F. Calonder, G. Ador. Etait absent: E. Schulthess. Le procès-verbal fut redigé par le Ministre Ch. E. Lardy.*

2. *Remarque marginale de F. Calonder: Huber, Cramer.*

3. *Cf. n° 10, annexe.*

4. *Remarque marginale de F. Calonder: Huber*

19 NOVEMBRE 1918

29

Bâle). La même commission étudiera la chose. M. Calonder désire vivement que notre pavillon soit reconnu.

10. Société des Nations.
11. Réduction des Armements. Nous y sommes sympathiques et nous l'appuyons.
12. Réforme du droit de guerre et de neutralité: rien à faire.
13. Revision de la Convention de Genève. Il s'agit seulement d'ajouter à ce qui existe un nouveau chapitre consacrant ce que nous avons fait: Internement. Ce seraient des articles additionnels à rédiger⁵. Il faut en saisir le Comité de Genève qui préparera ça sur la base des rapports du major Favre.
14. Les Unions internationales. M. Forrer est inquiet parce que son bureau des Chemins de fer tombe par le retrait d'un seul Etat. *Quieta non movere*. Ne soulevons rien et intervenons dans le sens désiré par M. Forrer seulement si la question se discute.
15. Devons-nous demander une indemnité de mobilisation? Non.
16. Dommages subis. Cherchons à obtenir un traitement aussi favorable que possible. Tâtons le terrain.⁶
17. Sauvegarde des intérêts suisses lors de la liquidation d'Etats (Autriche, Turquie). Les banques devraient grouper les intérêts suisses en Syndicats afin d'être préparées à la conférence financière qui viendra. Il faudrait obtenir de l'Entente l'égalité de traitement. Qui se chargera des dettes (Ukraine? Lithuanie etc. ...) [?.] Les intéressés suisses doivent se faire connaître. S'adresser au Consortium des Banques (la Banque Cantonale Bernoise le préside) et à M. de Haller.
18. Renvoi des indésirables⁷. Il faut attirer l'attention du Département de Justice et Police sur le fait qu'il faut renvoyer sans retard les Allemands sur la base de l'Amnistie – les Autrichiens aussi. Pour les Russes on négocie déjà. Pour les Italiens, il faudra les expulser dès qu'ils gêneront.
19. Période de transition concernant les pleins pouvoirs: cela regarde le Département de Justice et Police.
20. Question de la liberté du Trafic: tel tonnage doit être assuré à la Suisse, liberté des voies de communication, liberté de radiotélégraphie. Le Département des Chemins de fer doit être invité à formuler les propositions.
21. Arbeiterschutz. On attend toujours M. Schulthess. Décidé de convoquer la Délégation des Affaires étrangères et le Gewerkschaftsbund pour le lundi 25 novembre à 3 heures.
22. Übergangswirtschaft: laisser faire le Département militaire.
23. Protection de la Suisse contre l'épuisement de nos stocks. Pouvons-nous maintenir légalement nos interdictions d'exportation en présence des textes de nos traités? Il le faudra bien.

5. Remarque marginale de F. Calonder: Huber

6. Remarque marginale: Bonna [?].

7. Remarque marginale de F. Calonder: Huber.

24. Naturalisations. Il faudra liquider les questions militaires qui naissent de la double nationalité⁸.
25. Inondation d'étrangers. Il existe une Commission du Vorort. Il faudra que ce soit étudié; peut-être solution proportionnelle. M. Huber parlera à M. Leupold.⁹
26. Exportation d'énergie électrique. La loi suffit.
27. Nationalisation de certaines industries, bases de la vie économique. Le Vorort va poser des principes généraux. Ne pas exagérer.
28. Chemins de fer fédéraux doivent-ils reprendre le contact avec les chemins de fer allemands à Bâle? Refuser, à cause du contrôle des étrangers.¹⁰
29. 2000 Allemands sont à Singen. Non, rien ne doit entrer, le Président veut être très raide.¹¹
30. M. Mercier propose d'envoyer en Suisse par notre courrier de l'argent d'Allemagne, appartenant à nos Suisses – non, pas pour le moment.¹²
31. M. Pageot voudrait des renseignements sur la situation en Allemagne – nous pouvons les lui donner, afin d'encourager la France à y envoyer des vivres.¹³

8. *Remarque marginale de F. Calonder*: Huber.

9. *Chef de la Division des Affaires intérieures du Département politique*.

10.–13. *Remarques marginales de F. Calonder*: Paravicini.